Mardi 15 juillet 2008

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

INTERVENTION DE MARISOL TOURAINE

Madame la présidente,
Monsieur le ministre,
Monsieur le président de la commission des finances,
Monsieur le rapporteur général,
Monsieur le rapporteur de la commission des affaires sociales,

Notre débat d'aujourd'hui porte aussi sur les choix du Gouvernement en matière de protection sociale. Le moins que l'on puisse dire est que, de manière générale, sous le seul angle de la remise en ordre des finances publiques, votre politique a démontré son inefficacité. Avant même d'ouvrir le débat sur l'équité de la politique de protection sociale que vous menez, il nous faut constater qu'elle a échoué là où elle prétendait apporter la rupture, à savoir la lutte contre les déficits. En effet, la dette sociale, qui se creuse de 10 milliards par an environ, atteint à la fin de l'année 2007 près de 7 % du PIB alors qu'elle était inexistante il y a dix ans.

Il est vrai que le déficit de la branche vieillesse est désormais supérieur à celui de la branche maladie, mais les indications dont nous disposons pour les premiers mois de l'année 2008 n'inclinent pas à l'optimisme pour cette branche maladie.

La situation des comptes sociaux est si mauvaise que – fait notable – la Cour des comptes a refusé cette année de certifier les comptes de la sécurité sociale, ce qui n'est pas rien.

La pression à la baisse sur les droits et les prestations sociales par laquelle vous entendiez restaurer l'équilibre s'est révélée inefficace. C'est pourtant le choix que vous avez fait avec la réforme Fillon sur les retraites, en 2003, et la réforme Douste-Blazy, en 2004, dont on constate aujourd'hui que les résultats sont nuls.

La vérité, c'est que notre système est à bout de souffle et qu'il nous faut engager un véritable changement du cadre de nos politiques de protection sociale. Or, vous avez fait exactement le contraire depuis un an, avec le choix des franchises et avec l'appel à une plus forte contribution des assurances complémentaires – nous avons même évité de justesse une remise en cause de la prise en charge des affections de longue durée. Vous prolongez une politique qui s'est non seulement révélée inefficace économiquement et financièrement, mais qui apparaît de plus en plus porteuse d'inégalités.

Or, le changement de perspective est d'autant plus nécessaire que les besoins sociaux, qu'il s'agisse de la maladie, de la retraite ou de la dépendance, sont amenés à croître, comme dans toutes les démocraties occidentales et tous les pays développés. Comment, dès lors, faire face à ce défi pour notre protection sociale ? En réduisant, selon vous, les prestations et en resserrant les dépenses.

Monsieur le ministre, je ne crois pas à ce choix. Nous avons certes besoin d'une meilleure maîtrise des dépenses, ce qui implique de s'assurer qu'un euro supplémentaire dépensé est un euro dépensé de manière juste et efficace. À l'évidence, ce n'est pas le cas. Depuis un an, votre politique n'a pas permis de réduire les inégalités croissantes en matière de protection sociale : un ouvrier a une espérance de vie de sept ans et demi inférieure à celle d'un cadre supérieur ; arrivés à l'âge de la retraite, ceux qui ont travaillé le plus durement sont ceux qui auront le moins de temps pour profiter d'une retraite en bonne santé ; 15 % des Français renoncent à se soigner pour des raisons financières ; des territoires entiers, principalement ruraux mais pas uniquement, se vident de leurs personnels de santé ; les restrictions de moyens imposées à l'hôpital public introduisent désormais des files d'attente au point que l'accès à certaines interventions est aujourd'hui remise en cause – notamment les interruptions volontaires de grossesse, qui deviennent plus compliquées à réaliser, l'été en particulier, faute de médecins disponibles. Cette liste est loin d'être exhaustive. Ce n'est pas en faisant davantage pression sur les Français que l'on pourra répondre aux défis de la sécurité sociale.

Oui, une plus grande rigueur dans la maîtrise des dépenses est nécessaire. Pour autant, elle n'impose pas la dégradation de notre État social. Les pays du Nord, que vous citez souvent sur le marché du travail ou de la politique en matière de retraite, en sont un exemple : la Suède, la Finlande et le Danemark – sans compter la Norvège qui, elle, dégage des excédents grâce à ses ressources pétrolières – ont réussi, au cours des dernières années, à concilier une prise en charge forte des assurés, qu'il s'agisse de la retraite, de l'assurance maladie et maintenant la dépendance, et un assainissement de leurs finances publiques. Il n'y a donc pas de relation, directe, nécessaire, entre une révision à la baisse des prestations sociales et une remise en ordre de nos finances publiques. Cela signifie tout simplement qu'il faut proposer des réformes de structure, et non pas rester dans le cadre existant.

Proposer des réformes de structure, cela a été évoqué à plusieurs reprises ce matin, signifie notamment en finir avec un certain nombre de niches sociales qui concernent de trop nombreux revenus. Si l'on peut admettre que certaines aides directes consenties aux salariés fassent l'objet d'exonérations – comme le chèque vacances ou le titre restaurant –, rien, en revanche, ne justifie l'exonération de cotisations appliquée aujourd'hui aux revenus liés à la participation ou à l'intéressement. On peut discuter du taux applicable à ces revenus, mais, sur le principe, il n'y a aucune raison pour que ce qui constitue un revenu ne contribue pas à l'équilibre ou à l'assurance d'une protection sociale de bonne qualité. J'ajoute qu'à force d'exonérer ce qui est un revenu complémentaire, on en vient à exercer une pression sur le niveau des salaires. Pourquoi augmenter les salaires si l'on peut rémunérer les salariés avec de l'intéressement ou de la participation ? Plus

choquante encore est l'exonération dont bénéficient les revenus liés à la détention des stock-options ou ceux issus de la pratique des parachutes dorés. Depuis l'année dernière, monsieur le ministre, vous en parlez et des pas timides sont esquissés dans cette direction, mais très en deçà des préconisations non seulement du Parti socialiste, mais surtout du Premier président de la Cour des comptes lui-même, le rapport de la Cour des comptes de 2007 ayant fortement souligné la nécessité de soumettre ces revenus à une contribution sociale plus importante !

Ces nouvelles ressources pourraient utilement alimenter le fonds de réserve pour les retraites, qui, à ce jour, n'est pas remis en cause et qui, nous l'espérons, ne le sera pas dans les années futures. Car le défi que constitue le financement de nos régimes de retraite est tel que nous avons besoin de garantir non seulement l'existence, mais aussi l'alimentation de ce fonds. D'où l'utilité de ces ressources nouvelles qui pourraient utilement lui être affectées.

La question des retraites, elle aussi, peut faire l'objet d'une politique différente. La réforme structurelle en matière d'assurance maladie peut se décliner ainsi : mise en avant des réseaux de patients, réforme des études médicales, remise en cause du seul paiement à l'acte pour les médecins, révision de la pratique médicale, investissement sur la prévention et pas simplement sur les soins, le tout pouvant aboutir à des économies. Or, le choix que vous avez opéré consiste essentiellement à allonger la durée de cotisation – comme si c'était la seule solution, même si le débat mérite d'être ouvert compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie – à un moment où les seniors ne trouvent pas d'emploi. Ce n'est d'ailleurs pas le plan pour l'emploi des seniors qui va modifier significativement la situation à l'horizon 2012. La Finlande, un pays qui s'est engagé fortement dans cette direction au cours des dernières années, a eu besoin de cinq ans, avec des mesures beaucoup plus volontaristes que les vôtres, pour engager un véritable changement de pratiques.

Il faut donc, en attendant qu'un plan senior digne de ce nom aboutisse à des résultats dans notre pays, trouver des solutions alternatives. Vous en avez évoquées certaines, comme le transfert des cotisations UNEDIC vers la branche vieillesse. Il faudrait aussi envisager, comme de nombreuses organisations syndicales l'ont demandé, une cotisation patronale supplémentaire de l'ordre de 0,5 point compensant la faible mobilisation des entreprises pour l'emploi des seniors. Il est en effet nécessaire que les entreprises s'engagent sur une voie beaucoup plus volontariste en matière d'emploi des personnes de plus de cinquante-cinq ans.

Monsieur le ministre, au moment où la situation financière de notre pays est incontestablement difficile, vous devez dire clairement que ne seront pas remis en cause les principes de notre protection sociale que sont l'universalité, la solidarité, la durabilité. Sinon, vous accréditez l'idée que s'estompe dans notre pays l'idée même de solidarité collective et que les Français doivent compter sur leurs économies et sur des assurances privées. Or, par bien des aspects, votre politique va dans ce sens, et c'est pourquoi nous appelons à un changement.